### Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

# 

## POLITIQUES, COMMERCIVUX ET LITTERAIRES

XII.

#### Montreal, Mardi, 27 Mars

#### DISCOURS

L'HONORABLE M. LAFONTAINE.

"Après avoir lu les résolutions du membre pour le Comté de Québec, je savois quelle était la nature du discours qu'il allait prononcer. Je ne suis s'il ren cresera l'hon, membre pour le courté de Lothinière pour les remarques qu'il vient de faire, et, je dois le dire, je les trouve plus franches et plus logiques que celles de l'hon, membre pour Québec. I dit clairement que le rappel de l'union est son seul but en secondant les résolutions, fandis que le seul but avoué de l'honorable membre pour Québec est de protester contre l'union, sans vouloir en agiter le rappel. Je dis donc que l'honorable membre pour Lotbinière est alle tout droit à la scule conclusion logique des résolutions qu'il seconde, en disant qu'il vent travailler par là ou rappel de l'union. Mais il est avoue, et cela par des personnes dont le patriotisme ne fait pas de douce, aussi sincérement attachées aux interêts du pays que les deux hons, membres qui viennent de paster, il est avoué que, quand même nous le demenderions, nous ne l'obciendrions pas, de crois que les deux honorables monibres ne contestent pas même cette vérité. L'union nous a été imposée avec toutes ses injustices, nous avons protesté contre, nous avons déterminé de faire marcher l'union, voilà mes expr. ssions, et de no pas nons soumenre cussivement à tous ses grauvais effets sans tà cher d'en tiver ce qu'il pouvait y avoir de bou. Aons savions que nous ne réussivions pas à en obtenic le rappet en le demandant, et on ne doit pas demander pour le plaisir d'être tefusé. Sachant cela, le seul moyen qu'il restait pour preiver à ce but, au rappel de l'union, c'etait de la faue fonc-ionner pour noire avantage, au lieu de lui laisser arcompür son objet qui éaut de nous anéanta; ce qui aurait eu lieu infailliblement, si nous nous étions contentés de protester sans chercher à reconquérir notre influence dans les affaires. Si aujourd'hui on vent changer de tactique, qu'on l'avone ; que ceux qui veulent demander le rappel de l'union, le demandent franchement. Mais ce n'est pas ainsi que l'on pose la question. [Hit ici la première résolution et exprime son concours dans certaines parties; pour d'autres il avait attendo, avant de former son opinion, explication du moteor.] Quant à la disnosition de l'acte d'union qui fixe un nombre égal dans la représentation de l'une et de l'aure province, je ne puis la déclarer injuste. Plusieurs autres clauses de cetació, et les plus injustes ont maintenant disparu. L'hon, membre pour Québec nous dit que l'Angietorie, mue par des motifs d'intérêt, a commis une injustice envers le Bas-Canada. Et comment aujourd'hoi vient il nous ôfer le seul moyen de sauver le Das-Cuneda des injustices bren plus grandes encore dont il est menacé? Dans quel but vent-il faire disparaitre la seule clause qui nous protège? C'est inexp'iquable. Ma mesure sur la représentation n'est pas une acceptation de l'acte d'union, comme l'hou membre pour Québec a bem voulu le dire.

M. Chauveau,-J'ai dit qu'elle serait une acceptation de l'acte d'union, si elle n'était pas accompagnée d'un pro-

M. La Fontaine. - Je prétends qu'elle n'est pas une neceptation de l'acte d'union, sans même être accompagnée J'un protêt. Je le demande à tous les hous, membres, en suppo-ant que dans l'acte d'Union la représentation des plus accepter l'Union qu'en la fesant marcher avec 84 meinbres, 42 pour le Haut et 42 pour le Bas! S'il n'en eût pas èté ainsi alors, pourquoi en serait-il ainsi aujourd'hui? Je et si l'hon, membre peut me prouver le contraire, je l'ayouerai. D'ailleurs toute tentative d'obtenir justice serait impossante avec les dispositions qu'il prête au gouvernement anglais; avec l'idée qu'il s'est formée de l'esprit qui nime les membres du l'aut-Canada peut-il espérer de réusir dans ses projets? !! doit avouer que non ; il ne doit pas avoir d'espérance, or on doit demander ce qu'on croit pouvoir obtenir; la prière n'a pas d'autre fin que celle-là.

L'hou membre pour Québe; a aussi fait allusion à un aufe document qu'il dit avoir été approuvé par des assemnices publiques dans tout le pays, tandis qu'il n'y a pas eu de cette ville : une seule assemblée dans tout le district de Montréal à e sujet. Ce document, c'est le manifeste de la réforme et la progrès de Québec. Mais y n-t-il dans ce document lne seule phrase qui invoque le principe de la représentaion basée sur la population ? Interpellé là-dessus de citer Onvenu d'agiter la réforme électorale dans le district de hon, membre pour Québec aujourd'hui ? Point du tout. In connaît l'opinion de M. Aylwin sur ce point et il niy n fait autrement, comment se serait-il que la partie qui traite e la représentation l'ût exactement, presque mot pour mot, préambule d'un bill présenté par M. Aylwin dans l'aant dernière session? Personne n'osera dire que M. Ayluis ce temps, M. Aylwin a été élu deux fois par la voix Obinière a parlé d'assemblées publiques tenues dans les Omtés pour demander que la représentation soit basée sur population; il amait dû ajouter qu'elles mettaient la contion "si cela pout être avantageux au Bas-Canada." M. Chauveau. - Celles que les membres dirigenient ont iguté cela, comme Verchères, par exemple.

M. LaFontaine. - Les autres assemblées n'ont rien deiandé de plus. Y en a-t-il une seule qui ait entretenu des les pussi abstraites et aussi impraticables que celles de on, membre pour Québec? On a dit que l'Angleterre a to injuste, que l'acte d'Union est une iniquité préméditée

le rappel de la seule clause qui nous protège, celle de l'égalité dans la représentation ? L'hon, membre pour Loibinière, plus logique que l'hon. membre pour Quéhec, declare que son intention est de forcer le Haut-Canada à demander le rappel del'Union; mais ce n'est pas par lefmoyen m'il adopte qu'il arrivera au henu jour qu'il désire où le Haut-Canada agitera le rappel. On a parlé encore de l'excetlence des institutions de nos voisins. Convenons qu'elles sont bonnes, mais si elles sont parfaites, plus parfaites que les nôtres, comment se fait-il que la représentation dans leur législature ne soit pas uniquement basée sur la population ! On les circ ici pour appuyer un principe qui n'est pas en usage chez eux. La première branche est bien composhe d'après ce principe, mais la seconde, (le sénat) à laquelle les mesures sont soumises en dernière instance, n'est pas composée sur le chillre des populations. Chaque état n'envois que deux sénateurs, de sorte que le plus petit état peut nulliner l'état de New-York qui a néanmoins 36 repréentants dans la chambre basse. (Lei, si nous avons bien compris, Phon, procureur-général fait une compagnison du sénat américain avec le conseil législatif, et fait voir que le -énat, branche de la législature américaine qui n'est pas élue d'après la population, peut législater à l'encontre de la branche populaire, la chambre des reorésentants ; il peut défaire la législation de cette dernière branche, tandis que le conseil législatif peut toujours donner prépondérance dans la législature, le gouverneur pouvant nommer de nouveaux conseillers pour appuyer la législation de la branche popu-

L'honorable membre prête au Haut-Canada les disposiions les plus odieuses, il lui prête la volonté et la force nécessaires pour nous asservir plus tard, quand sa population sera considérablement augmentée. Moi, je maintieus qu'avec l'égalité dans la représentation, nous serons touours sur un pied égal et le Fiant-Canada n'aura pas le pouvoir, au moins constitutionnellement, de se faire une position de supériorité vis-à-vis du Bas-Canada. On lui prête aussi les sympathies du gouvernament anglais pour protéger ses dessems ambitieux. Le gouvernement anglais, j'en ai la conviction, ne se prêtera pas ainsi à toutes ses volontés, il tiendra ongremps à l'acte d'union, il connaît l'injustice faite au Bas-Canada et il est plus disposé à la réparer qu'à lui en faire de nouvelles. Les motifs qu'on attribue au gouvernoment anglais, pour la disposition de l'acte d'union qui règle la représentation ne sont pas coux qu'il avait réellement; le principe sur legnel il l'a basée est un principe de protection indispensable, j'y tiens et j'y tiendrai. D'ailleurs, je ne demanderai pas ce que je suis force de déclarer ne pouvoir obtenir. Ceux qui ont la conviction robuste de l'hon, membre pour Lothinière, et je ne sais si l'honorable membre pour Québec a partagé cette robuste conviction. de l'immense supériorité de la population du Bas-Canada sar celle du Haut, coux qui partagent cette conviction doivent soutenir les ré-olutions qui sont maintenant devant la chambre. Mais ceux qui n'y croient pas, doivent mainte-air le bill de représentation tel qu'il est. Ces derniers out malheureusement les chiffres pour eux, il n'est que trop drai que nous serons bientôt dans l'infériorité, qu'int au nombre. Il est à remarquer que l'honorable membre pour Québec n'a pas accompagné sa proposition de statistiques, ce qui devait êtr e sans doute, le plus important. Mais il a évité de le faire, il s'est conterté de dire que nous avons une grande supériorité sans le prouver ; il a même dit plus, il a deux provinces cut été fixée à 150 membres, 75 pour le dit qu'il était impossible d'y comprendre quelque chose, vu 4 ans, et par les actes de baptême, etc.

J'en viens maintenant aux détails du bill. La pensée qui présidé à sa rédaction ctait de faire en sorte que le peupe puis me l'expliquer. J'ai l'esprit ouvert à la conviction, ple fut mieux représente dans la législature, que ses volontés et ses besoins fussent mieux connus et aussi que chaque localité fut autant que possible également représentée. Mais avec un peu de réflexion, on se convainera que, dans un pays comme le nôtre, la population ne peut pas être strietement la base de la représentation. Malgré tous les efforts possibles il restera toniours des fractions; c'est pourquoi, en 1829 plusieurs comtés ont été établis et un membre accordé à ceux qui auraient de 1000 à 4000 âmes. Le principe est le même aujourd'hui. Je n'ai pas été surpris de voir la manière dont ce sujet a été traité dans unjournal influent

Le Herald prétend que la population anglaise du Bas-Canada n'est représentée dans le nouveau bill que par treize membres. Mais en verité, je ne comprends pas bien qu'un journaliste aussi habile ait considéré Montréal comme un collège électoral canadien-français, et non pas anglais. Car e passage, l'hon, membre ne répondit pas, il garda le silen-il est de fait que, dans la cité de Montréal, il y a 22,000 c. L'hon, membre, de concert avec M. Aylwin, était Canadiens-Français et 27,000 Canadiens d'origine anglaise. Est-ce donc là ce que l'on doit appeler un collège électoral ¿uébec, mais était-il alors question du principe invoqué par français ? Mais voice le mot de l'énigme : c'est que Montréal est représentée par l'hon, membre qui siège ici, (M. Holmes) et moi. Et cela est si vrai, que je n'ai pas de doute que us de doute que ce manifeste ne la représente. S'il en dans le cas où le comté de Stanstead élirait aujour d'hui un membre libéral, on crierait que c'est là un comté canadien-Français. Mais, je demande, comment se fait-I donc que la cité de Montréal, qui a une population de 22,000 Canadiensfrançais et de 27,000 Canadiens d'autres origines, n'envoie in avait basé son bill sur le principe de la population, ni pas au parlement des nembres conservateurs à la façon des ue ce monsieur a changé d'opinion depuis; cependant de- hoi s messieurs qui siègent de l'autre côté de cette chambre? Mais on va sans doute me répondre, comme on l'a déjà nanime des citoyens de Québec. L'hou, membre pour fait,qu'il setrouve à Montréal 12,000 Irlandais et que cesont cux qui empéchent le retour des conservateurs. Est-ce donc que les Irlandais ne doivent compter pour rien ; et parce qu'ils se joignent aux Canadiens-Français, et out les mêmes principes politiques qu'eux, va-t-on par hasard dire qu'ils sont aussi des Cadiens-Français? Panyres Irlandais! on voudrait qu'ils fussent étrangers, non seulement sur leur terre natale, mais encore dans leur pays d'adoption !

(M. La Fontaine a alors lu des pasages des réponses de Samuel Broocks, cenyar., (ci-denant M. P. P.) devant un comitó de la chambre du B. C., en 1829; ces réponses al-Dans ce cas, si cela était vrai, ne serait ce sentants aux townships, traitait ces townships mienx qu'aulaient à dire que le nouveau bill d'alors, qui donnait 7 représe part. Dans de cas, si com can viai, no seran ce sentants aux townships, tranau res townships and an ancide de la part des hons, membres de demander para cant, et qu'il (M. Broocks) pensait que les hubitans de l ces townships en seraient satisfaits.) Après quoi, M. La- | Muzzarelli, chargé du portefeuille des affaires étrangeres, Fontaine a repris comme suit :

Le Herald a encore fait un oubli : c'est de n'avoir pas mis le comté dé-Bonaventure au nombre des comtés qui élisent des membres d'origine anglaise. Paisque ce journal n'oubliait pas le comté de Gaspé, il est curieux qu'il ait laissé de côté celui de Bonaventure. lei je remarquerai que, depuis l'acte de 1829, tont counté où Français étaient en majorité, a toujours laissé é'ire un représentant de langue auglaise. Eh bien ! je demande M. Porateur, combien de courtés anglais ont élu des Canadiens-Français? Un seul; çà été le comté de l'Ottawa, et encore c'est depuis l'Union. Ainsi, à moins que ce ne soit dans l'intention d'exciter les passions, on a grandement tort, selon moi, de prétendre que nous voulions noye la population aughtise.

Je n'appuie, M. l'orateur, sur l'article du journal en question, que par ce que ce journal représente, dit-on les vues des conservateurs modérés, et que j'ai du respect pour ce journal-là. Mais est-ce agir honnétement que de dire que nons défranchisons Montréal, parce qu'il s'y trouve 12,000 Irlandais qui ont les mêmes vues politiques que les Canadiens-français et sontiennent les nêmes membres qu'eex ? Est-ce agir honnétement que d'appeler ce collège électoral un collège canadien-fautçais? Je n'invoque tous ces faits que pour montrer qu'en prenant le total de la population anglaise dans le Bas Canada, elle se trouve avoir largement sa part dans le nouveau bill que je propose.

Le Herald a fait une suggestion : c'est de divisor en doux le comté de l'Acadie, je n'y aurais pas d'objection. On peut suivre cette suggestion, et quoiqu'en disc le même journal, ces deux nouvenux comtes élimient clinoun pour représentant un membre libéral. Par capport an comté de Beanharnais, le Hereld propose d'y faire un certain démembrement, je n'y aurais pas non plus d'objection. Alors, continue le journal, il ne faut laisser à Beaularmais ainsi diminné qu'un seal représentant. Quant à cela, merci. Car le comté de Beaularmais. même après que vous l'aurez démembré, confiendra encore une population de 18,000 âmes. Pourquoi aurait-il moins de représentants qu'un autre comté aussi populoux? Sans doute, parce que dans le démembrement propose, il se tronverait quelques habitants d'origine anglaise! Mais c'est ce à quoi je ne consentirai jamais ; et qu'on le remarque, le nouveau comté, dont parle le Hera ld, n'élia pas en conservateur, mais bien un libéral, et peut-éire ples libéral encore que men hoa, ami près de moi.[M. De Witt].

Mais co ne sont pas la tous les démembrements. On suggère aussi de démembrer le comté de Rouville et de joindre ce démembrement un comté de Missisquoi. Yout ce que j'ai à dire à ce sujet, c'est que cette proposition no vient ni de moi ni de mes amis, et qu'en l'adoptant, mon hon, ami, l'ex-procureur-général (Badgley) pourrait renoucer à se faire élire dans le comté de Missisquoi, qui, selon les hoos. Messients de l'autre coté de la chambre, est toujours à la disposition du procureur-général du Bas-Canada! Quant à Rouville, après ce demembrement, il aurait encore une population de 18,000. ames. Pourquoi dene lui refuserait-on ses deux représentants?

anada, et 75 pour le Bas, est-ce qu'en faisant mar- l'état des recensements. Mais il y a moyen de trouver présenter plus directement la population aughtise qui fier temoigne no Vienire de Jésus-Christ, dont les sonfther l'Union, ca procédant avec une tolle clause, c'eût été quelque chose d'assez exact par le recensement fait, il y a se trouve dans les comtés Canadiens-Français. Alors pour apoi ne suggérezuit-ou pas de faire de même pour la population capadienno-Praoguise qui se trouve dans les contés angiais ! Pourquoi ne représenterait-on pas les 4,000 Canadiens-français du coaté de l'Ottawa? Pourquoi ne pas représenter aussi les 3,170 Cauadiens-Français de Shefford !

Je pense, M. Forateur, que j'en ni dit assez pour prouver que la prétendue injustice, signalée par le Hereld. n'existe ni dans ma pensée, ni dans colle de mes collègues. Pour former le nouveau bill. J'ai suivi autaut que possible l'acte de 1819. S'est-on jamais plaint de l'octe de 1829 ? Non, jamais. Pourquei done viendrait-on anjourd'hui so plaindre du bill que je propose? Si l'on s'en plaint, je demanderai pourquoi l'on ne s'est pris de plaint, lorsqu'à l'Union, lord Sydenham ne craignait pas décimpeliser la population auginise du courté de Beaudiens-Français en massejet que l'on avait resolu de troucela est réparé dans le nouveau bill proposé; et je défie qui que ce soit de montrer que ce projet de loi soit injusto envers les Canadiens-Anglais. Après cela, qu'on cesse de prétendre que les Canadiens-Français voulent opprimer la population auglaise."

ROME.-Voici sur les événements du 9 une intéressante correspondance que nous trouvons dans le Journal des Débats:

" Rome, le 10 février.

" La République romaine, décrêtée par l'Assemblée naionale à l'unanimité moins onze voix, dans la nuit du S au , a été proclamée lucr au Capitole par le président de la Chambre. Les ouvriers des ateliers nationaux, auxquels on avait donné double poie, trois cents gardes civiques of un millier de eurieux assistaient à cette proc'amation. Des le matin, les élèves de l'Université s'étaient promenés dans les rues avec le honnet rouge. Un immense drapeau aux trois couleurs italiennes, portant à la hampe un bonnet rouge, a été hissé sur la tour du Capitole et attaché à la croix que tient la saine de Rome qui la surmonte. Ainsi le signe de nes plus hidenses saturnales de 93 domine maintenant la capitale du monde chrétien. Cent quarante-cinq mombres assistaient à l'Assemblée, qui, commencée le 8 à midi, s'est prolongée jusque dans la nuit du 9. Toutefois l'évisode le plus curioux de cette fameuse journée ne se produisit point en séance publique. Le député Audinot avait demandé au ministère des explications sur ses relations extérieures. M.

essaya d'y tépondre par un discours lourd et vide. M. Audinot fit alors voter que la séamée sérait suspendue, que les représentants se réuniraient immédiatement en comité, que le ministère serait sommé de communiquer tous les documents diplomatiques en sa possession, et que ce ne serait qu'après cette communication que la séance serait reprise; Bon gre, mal gre, le ministère dut s'exécuter. Parmi les la population était mêlee et où cependant les Canadiens- pièces qu'il sommit aux députés, une lettre signée Goberti of one lettre signer. Pie IX achievent une attention particulière. La seconde, inté reptée je ne sais où, était l'ordre autographe au général Latour de quiter Bologne avec ses troupez, afin de venir se mettre sons le commandement du général Zucchi. La première, celle de ministre de Turin, portuit, dit-on, en termes très-explicites, que le gouvernement de Piemont desapprouvait la Constituante romaine, ne pouvait ni ne voulait d'y associer, même après sa transformation en Constituante italicane; qu'il offrait toujours sa médiation pour ramener le Postife dans Rome : qu'il s'engageait à faire maintenir une partie des concessions accordées par Pic 1X: mais que parme ers concessions il s'en trouvnit qui devraient être modifiées et mises plu- en accord avec les exigences respectables de la conscience du Pape. La lettre ajoutait de plus, dit-on, qu'en cas d'intervention halienne pour relablir Pie IX, le Piemont mottrait 3.000 hommes aux ordres de Sa Saintete. Ce document éclaimit la position ; il montrait le nombre toujours croissant de difficultés sans usue, et c'est précisénient ce qui a décidé le vote d'une trentaine de récalcitronts en l'avenr de la République. Je no chercherai pas à expliquer ce fait, je le constate et l'affirme. Des co moment, la déchéance était revisine. L'Assemblée, rentrée en seance, se prolongen, d'incident en incident; jusqu'à deux heures du matin; mais l'incertitude n'existait plus que pour les hadands des tribunes ; la question a été vidée dans la salle du comité. Les journaux décriront l'enthousiasme qu'ils ont été assez habiles pour entrevoir dans la population. J'ai été moins heuroux : je n'en ai vu nulle part. Les bandes en bonnet touges qui out parcoura les rues dans la soirée d'hier en crient; " Illuminez!" n'out pas mieux reussi à faire onyrir les trois-quarts et doni? des croisées. S'il y a ou de la joie dans les esprits, elle ne s'est pas manifestée. M. Mamiani, qui a parlé contre la déchéance, vient, dit-on, de donner sa démission de représentant. Plusieurs officiers instructeurs piemontais ont ega; lement domandé à rentrer dans leur pairie. L'intervention qu'elle quelle soft, ne thit plus doute pour personne. Les plus habiles s'y préparent."

> ADRESSE AU SAINT-PERE .-- Les catholiques en Suince ont pris une part d'autant plus vive aux malheurs du Saint-Père, que Sa Sainteté se trouve persécutée par la meine faction à laquelle la Suisse catholique doit toutes ses calamités et ses misères. Malhoureux euxmers sails se croyaient appelés à exprinter leurs sentimems de condo canco au Saint-Père par une adresse dont on nous communique les passeges suivants :

" La triste nouvelle de votre éloignement de Rome t pénétré dans nos montagios, et partout elle a excité les sentiments d'une immense douleur. Si nos cœurs seatent le besein impérieux de déposer humblement aux pieds de Votre Sainteté l'expression de notre nillietion et de nos hommages, nons trouvous quelque conso-Tousces changements suggérés servient faits pour re- lation ca voyant les sympathies que le monde tout enfrances convrent de gloire l'Eglise catholique; nons fronvons notre consolation suriont dans la certitude qu'aidée par les ferventes prières qui s'élèvent de toutes les parties du monde, Votre Sainteté ne tardera pas à remonter sur la chaire du Prince des apôtres à Rome. En vous exprimant, Saint-Père, les sympathies les plus respectueuses, les soussignés sont surs d'être l'organe de tons leurs compatriotes, qui tâcheront en tout temps d'être les dignes descendants de ces anciens Suisses, qui étaieat heureux de verser plus d'une fois leur saing pour le raint-siège."

L'indispunce-En Allemagne, en Prusse notainment la situation, un mome et éclaireie, s'aggrave chaone jour. " Nos populations écrasées par la misère, nous écri'-on; épaisées par le repairs qui se réveille et le chan a qui s' soma ; aevasther par des ouragans inneharmais. Oh! c'est qu'ulors on défianchisait les Cana- contamés, au lieu de reconnaître la main de Dom qui les frippe et s'appesantit sur leurs têtes, ne sont que ver bon fout ce que faisait lord Sydonham. Mais tout plus disposées à écouter les coupables émissaires quie d'une main, lour offrent du pain et de l'argeut, et de l'antre, les arment de torches et de poiguards. Sans doute quelqueas veagles commencent à y voir plus? clair; mais l'obscurité est encore profonde : les manvaises passions y trouvent l'occasion de s'exercer et ne la perdent pas. Le sarsis qui s'est fait remarquer depuis: l'avérement du cabinet de Brandebourg ne nous a pas fait illusion. La fureur des uns rivalise avec la faiblesse des autres. Nos élections prussiennes, moins détestables que celles de l'année dernière, sont cependant encore bien médiocres. Il les cût fallu excellentes pour ranimer la configue et le courage. Ce qu'il y a de plus lamentable, c'est l'abandon et le découragement où tombent les ames honnêtes. On anfait pu penser que le sentiment religieux se réveillerait paissant et viviliant dans cette désolution des intérêts temporels. Cet espoir n'est pas complètement réalisé. Le désir de conserver la vie et ce qui reste de la propriété semble, chez beaucoup de gens, être la seule préoccupation qui se fasse jour. Il n'y a pas d'hostilité contre l'Egl se ; mais il v a grande indifference. Quant an clerge, il n'est ni insonejant, ni negligent dans l'accomplissement de sa mission; mais il trouve peu d'échos, et malhoureusement il ne rencontre pas partout dans l'autorité supérieure les encoura gements et l'initiative qui fuit seraient nécessaires. Dans un de nos grands dioceses, on n'a pas osé tenter de sollieiter des fidèles le Denier' de suint Pierre, et copendant il est hors de doute que ceti essai cût réussi an-delà-de toute esperance.??

1, ...

#### AVIS IMPORTANT!!!

A NOS ABONNÉS.

Afin de pouvoir mieux rencontrer les vues de nos abonnés et repondre mieux à leur encouragement, nous nous sommes décidé à n'exiger que la somme de dix chelins courant, par année, pour chaque nouvel abonnement de nos abonnés actuels; c'est-à-dire qu'un de nos abonnés actuels qui sonscrira à une, deux, trois, six, dix copies de plus, n'aura à nous payer pour chacune d'elles que 10 chelins par au au lieu de vingt chelins. Nous espérons par ce moyen rencontrer les désirs de ceux qui nous encouragent, et leur faciliter les moyons de faire circuler d'avantage les Mélanges Religieux, dont ils doivent sentir l'utilité aujourd'hui plus que jamais.

#### MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 27 MARS 1819.

#### LES PRINCIPES DE L'AVENIR.

Après avoir exposé, comme nous l'avons fait dans nos deux dernières seuilles, les hautes raisons religieuses vérité, que ceux-la qui n'écontent que le mauvais penet politiques qui demandent que le Fape ait un ponvoir chant de leur nature, et ne venlent employer envers le temporel, libre et indépendant; il nous reste aujour- chef suprême de l'Eglise catholique, Pévêque des évêques, d'hui à répondre à l'Avenir du 14 mars, qui a traité ce qu'un langage remarquable sculement par sa couleur sujet dans un article initule: "Pouvoir temporel du schismatique et rebelle; qu'ils rongissent au moins d'être Pane." Nons avons lu et relu cet article de l'Avenir; moins libéraux et moins justes envers Pie IX qu'un pronous ne penvious en croire nos yeux; nous nous imaginions avoir sons la main un journal étranger, un journal protestant et firmstique, on une feuille socialiste. Pourtant c'était bien l'Avenir. C'était bien ce journal-là qui déblaterait contre le Souverain-Pontife et comme roi de Rome et comme chef visible de l'Eglise catholique. Il serait en effet difficile de réunir en un meindre espace un plus grand nombre deprincipes faux et de prétentions révolutionnaires et irreligiouses. C'est ce qui nous obligera à relever un à un et tels qu'ils se présenteront ces faux principes de toutes sortes.

"Les dernières nouvelles d'Europe, disent MM. de l'Arenir, nous apprennent la déchéance du Pape, comme roi, et la proclamation de la république à Rome! Si cet acte n'est pas prématuré ; si le l'ape, le premier évêque de de la Chrétienté, repousse les conseils perfides qui l'invitent à se servir des armes étrangères pour ressaisir un pouvoir temporel au nom de celui qui disait " men royaume n'est pas de ce monde :" enfin si le sang ne doit plus couler pour le maintien de l'ordre actuel on pour le rétablissement de l'ordre ancien, nous saluons avec enthousiasme cet événement que nous n'hésitons pas à proclamer comme glorieux pour la cause des nations."

Ainsi, les MM, de l'Avenir ne craignent pas de l'avoner, ils saluent avec enthousiasme la nouvelle de la déchéance du Pape comme roi! C'est là le langage de gens qui se disent entheliques! Ils bondissent de joie en vovant le magnanime Pie IX, ce saint Pontife que tout l'univers revere et admire, oblige de quitter ses états pour échapper à la violence, à l'intimidation et peut-être au poignard démocratique. Ils sont remplis d'ivresse en voyant triompher ce que l'Italie a de plus manyais ci-toyens et de gens sans principes ni loi. Ce spectacle et de quelques manyais sujets. Voilà encore ane des exalte leur ame ; leur contentement no peut se déguiser ni se contenir. Ils out bean soulever par là l'indignation de tous les lecteurs catholiques ; qu'importe, ils veulent parvenir à leur but qui est in diffusion deleurs Vidée de voir quelques audacieux s'emparer de l'autoidées! Ils auront beau par là blesser la foi religieuse rite souveraine et troner au milieu de nous en maîtres de tous leurs concitoyens; cela leur importe peu, ils souverains. Mais que ceux qui peuvent en avoir conveulent procurer la diffusion de leurs idées, et ces idées | çu la pensée, se souviennent que c'est là une concepsont que lu foi et l'autorité ne sont plus de mise au sie- tien qui ne se réalisera pas : pareilles idées ne s'allient a pas à s'y tromper : la seie ne des MM de l'Arenir procle an nous vivons. Neanmoins c'est à juste titre que guère à la moralité de notre peuple, qui sait apercevoir vient, m dintement et immédiatement, d'une source retous les hommes vraiment catholiques s'indignent d'entendre de semblables paroles, proférées par des écrivains qui se disent enfants de l'Eglise et amis de leur pays. Oh! MM. de l'Avenir, ce bollon d'essai lancé par vons de la région des idées irreligieuses et anti-catholiques ne vous portera pas bonheur! Vous aurez, comme vous l'avez dejà, la désapprobation et condamnation entière de tous les catholiques et de tous les hommes, bien pensants! Vous ne le croyez peut-être pas ? Eh! bien, écoutez ce qu'écrit M. Frédérie Guillardet ; ce publiciste distingué qui, plus d'une fois, a reçu l'encens de vos éloges, écrivait le 22 février dernier les lignes suivantes ; à coup sûr, vous ne l'accuserez pas de bigoterie et vous ne direz pas que c'est la une diatribe pieuse:

. M. Ledra Rollin, dit-il, annonça des interpellations sur les affaires d'Italie. Il a pris pour texte l'intervention probable des cours de Vienne, de Naples et de Turin dans les affaires de la Toscane et des Etats Pontisieaux ; mais, des les premiers mots, il a sonlevé contre lui l'opinion de la chambre, en disant que la déchéance de l'autorité temporelle des Papes était une bonne nouvelle pour les amis de la liberté. Non, non, s'est-on écrié de toutes parts. L'orateur Montagnard a aggrave cette première faute en ajoutant que Pie IX avait démérité de son peuple. La conscience de tous les gens de bien dement cette accusation contre le Pontife illustre, qui a fait preuve des plus nobles vertus et donné le signal de la liberté italienne. Un pasteur protestant, M. Coquerel, a cu l'houreuse inspiration et l'honneur insigne de venger Pie IX des injures de M. Ledru-Rollin et de ses amis. Il a émis le vœu, comme citoyen, que la France retablit le Pape dans son pouvoir temporel."

Eh! bien, nous le demandons à M.M.de l'Avenir, si, à l'assemblée nationale de la France, M. Ledru Rollin, qui pourtant est dejà connu pour son dévergondage d'idées et de principes, a soulevé contre lui l'opinion de la chambre, en disant que la déchéance de l'autorité temporelle des Papes est une bonne nouvelle pour les amis de la liberte; que dira le peuple canadien, ce peuple éminemment religieux, eminemment catholique, des MM. de l'Avenir qui proclament comme glorieuse pour la cause des nations la déchéance de Pie IX? Le peuple canadien dira que ces deux doctrines n'en font qu'une, qu'elles sont aussi mauvaises l'une que l'autre, et que la juste condamnation de la première doit s'étendre à celle-ci. A bien plus forte raison, dicous-nous que MM. de l'Avenir sont condamnables de sontenir, par leurs avancés erronés et par leurs citations prétendues historiques, que Pie 1X a démérité de son peuple. C'est là une assertion totalement denuée de fondement, et si nos adversaires no exemple vous n'êtes pas justifiables de vous proté-

"la conscience de tous les gens de bien dément cette accusation contre le Pontise illustre, qui a fait preuve des plus nobles vertus et donné le signal de la liberté italienne." Et maintenant, que MM. de l'Avenir nous répondent, qu'ils nous disent s'ils n'ont pas honte d'être moins bons enfants de l'Eglise qu'un ministre protestant! Ce ministre protestant (M.Coquerel)a manifesté le désir, a émis le vom de voir bientôt Pie IX de nouveau en possession de sa puissance temporelle. Que dites vous de cela, MM, de l'Avenir? Direz-vous par hasard que M. Coquerel est un de ces hommes qui se donnent la mission de combattre vos notions politiques, et qui s'attachent aux institutions à mesure qu'elles vieillissent, plantes parasite- qui ne croissent que sur les masures? Appellerez vous ce langage-là une dintribe piense qui vons fait hausser les épaules? Non. Messieurs; appelez cela un témoignage éclatant rendu à la vérité, à l'évidence. M. Coquerel, quoique ministre protestant, n'a put s'empêcher de combrendre la justice et le besom du pouvoir temporel du Pape à Rome; et en homme indépendant, en homme libéral, en homme de cœur, il n'a pas écouté les pensées d'égoïsme et d'injustice qui ont pu s'élever dans son âme ; il a rendu justice à Pie IX, il a rendu justice à la papauté; il lui sera tenu compte de cette noble conduite. Mais que conx-là qui refusent de reconnaître la testant même et qu'ils se souviennent qu'il leur serateun à cux aussi compte et un compte severe de lours paroles de fanatisme d'irreligion, et de révolution. On n'insulte pas impunément le Souverain-Pontife de l'Eglise eatholique, et l'on ne blesse pas non plus impunément la foi religiouse de tout un peuple. Si MM. de l'Avenir s'occupent peu d'avoir du respect pour le chef visible de la religion qu'ils affectent de respecter, qu'an moins ils aient assez de pudeur et de respect pour la conscience et les convictions de leurs semblables, pour ne pas afficher publiquement leur mépris pour la papauté, et leurs erreurs (idées avancées!) en religion!

Mais nous disent ces messionrs, détracteurs du St. Siége : Parlez tant que vous voudrez c'est la démocratie qui triomphe à Rome. Set la démocratie doit l'emporte, puisque Dieu l'a mise dans le cour de tous les hommes, comme le sentiment du beau, du bon et du mai ! " Muis nous le demandons aux gens de sang-froid, à ceux qui ne veulent pas comme MM de l'Avenir défigurer et dénaturer teut: qu'est-ce que la démocratie? N'est-ce pas le gouvernement où la souveraineté réside dans le peuple? Eh! bien, est-ce là le gouvernement actuel des États Pontificanx? Une paignee d'aventuriers, de turbalents, d'ambitieux et d'assassins, qui s'emparent du pouvoir ouverain, et emploient, pour s'y maintenir, les menaces, la crainte, l'intimidation, la cocruption et l'assassinut. est-ce là le gouvernement démocratique? Nous ne le croyons pas. Mais les nouveaux Academiciens de l'Avenir nous assurent du contraire ; ca nous apprenant que c'est la démocratie qui règne à Rome, ils nous disent par là que la démocratic c'est le gouvernement où la sondoctrines de ces bons messieurs-là! Ne nous en étonnons pas ; en faisant l'éloge des usurpateurs et brigands de Rome, ils venlent accentumer le peuple Canadien à le despetisme et la tyranuie anême sous la dorure et le clinquant que MM. de l'Avenir font briller à ses veux. Notre peuple a trop de bon sens pour se laisser prendre à un piège aussi grossier, et ce que l'Avenir appelle démocratie, il le nomme démagogie, et il a raison. Le ponyoir actuel de Rome n'est en effet qu'une pure deinagogie; c'est de la démagogie comme celle qui en 1793 faisait décapiter les rois et massacrer par centaines et par milliers, les prêtres. les vierges et les meilleurs citoyens de la France, cette fille ninée de l'Eglise C'est de la démagogie comme celle qui, dans le mois de juin dernier mettait les armes aux maias de quelques centaines de socialistes et communistes, et les envoyait à la boucherie on aux cachots. Peut-être que le but ostensible et la cause apparente étaient différents; mais au fond on trouvait les mêmes passions et les mêmes mauvais principes. C'est ce aui nous fait dire que cette démocratie dont parle l'Avenir n'est que de la démagogie, et que c'est un horrible blasphème que de dire que Dieu l'a mise au cœur de tous les hommes comme le sentiment du beau, du bon et du vrai. Cette démagogie ne su jamais la créature de Dieu; c'est un monstre enfanté par l'esprit du mal pour la perte de l'homme. Dieu ne l'a jamais mise au cœur de l'homme : car Dieu n'a jamais pu lui mettre au cœur ce qui est l'absence complète du bean du bon ot du vrai. Il n'y a que l'irréconciable ennemi de Dieu à qui l'on paisse attribuer avec justice la paternité d'une parcille invention. Et quoiqu'en disent nos adversaires à longue vue, cette démagogie qu'ils appellent démocratie ne l'emportera pas; les peuples comme les souverains la repousseront avec autant d'horreur, qu'en temps de peste on redoute et l'on fuit celui qui en est atteint.

Tout cela est bien bel et bon, nous répond le journal aux idees avancées; " mais si le sang coule pour le rétablissement d'un ordre de choses qui s'en va de lui-même, rarce que la base en est vicieuse, co sang retombera sur coux qui veulent se parteger les peuples comme des trompeaux et qui, un nom de Dieu, ne tremblent pus de fuire massacrer leurs frères pour avoir le puéril orgueuil de sièger sur un tronc et de ceindre leurs têtes d'un diadéme qu'ils auront arraché, par la force, aux peuples dont ils se disent ironiquement les protecteurs.

Nos adversaires's'imaginent avoir trouvé là un argu ment sans réplique; ils se complaisent à admirer leur travail et la logique de leurs phrases. Mais d'abord ponrquoi feriez-vous retomber le sang qui coulcruit pour le rétablissement du Pape à Rome, sur la tête de Pie IX? Est-ec que verser le sang des usurpateurs et sicaires de Rome ne scrait pas justifiable ? Est ce que par prouvent pas qu'ils ont dit vrai ou au moins ne donnent | ger contre des voleurs et des brigands? Celui qui

pas des raisons qui puissent les justifier de cet avancé. Veut vous ravir vos livres, vos habits ou votre bourle people canadien les tiendra pour coupables, à dessein, se, ne s'expose-t-il pas à perdre la vie? Oui, sans d'une calomnie atroce envers le Souverain-Pontife. doute. Eh! bien, ce que nous disous-là s'applique Dans tous les cas, nous dirons avec M. Gaillardet que la la position de Rome en ce moment. Une bande d'assassins, de gens sans aveu, d'aventuriers et de malveillants ont ravian l'ape son autorité suprême; ils se sont imposés à la nation, et usent de la menace et de la violence pour se maintenir au pouvoir. Ne sont ce pas la des brigands comme ceux qui voudraient vous ravir votre bourse ? La soule différence qu'il y ait entre eux, c'est que ceux de Rome sont des brig inds plus audacienx et plus coupables. Ne pouvant que par les armes les empêcher de conserver un pouvoir dont les premiers effets entre leurs mains sont la tyrannie, l'intimidation, le pillage et l'établissement de comités de salut disent en effet : " Les lecteurs feront un rapprochement constitué est force d'envoyer un corps d'armée contre une bande de pillards qui infestent le pays et d'user envers eux de moyens violents de répression; de même, par rapport à Rome, en employant les armes contre les Sterbini, les Canino, etc., ce serait faire la chasse à des tent à prendre leur sérieux et à se facher, çà ne badine malfaiteurs publics, et le sang qui conferait en cette occasion ne devrait pas retomber sur la tête de ceux qui voudraient délivrer la société du joug de ces gens sans foi ni loi. Ce sang retomberait sur la tête des instigateurs et des fauteurs de tous les troubles de Rome, de ces gens dont tons des efforts tendent à des bouleversements sociaux, afin de's enrichir, eux qui n'out rien aux dépens de ceux qui possèdent. Car tous ces turbulents et tous ceux qui les vautent et les appaient, montrent par lours actes qu'ils sont des admirateurs des doctrines de M. Proudhon, et. s'ils ne craignaient le ridicule, ils crieraient volontiers avec lui que la proprieté c'est le vol.

Quant à dire, en parlant du pouvoir temporel du Papo que " c'est un ordre de choses, qui s'en va de lui même, " c'est une assertion des plus ridicules; mais nionto-t-on, c'est " parce que la b-se en est viciense." Nos lecteurs doivent juger de cet avancé par les deux articles que nous avons publiés dans nos deroières feuilles au sujet du pouvoir temporel du l'ape. Ils doivent examiner si, à l'houre qu'il est, le Pape a moins qu'au neuviente siècle besoin d'être un prince tempo el fibre et indépendant de l'autorité d'aucun autre souverain. ils se convainement qu'aujourd'hui, plus que jamais, la liberté entière doit être laissée nu Souverain-Pontife, et qu'il ne peut l'avoir qu'en étant souverain indépendant lans ses états et hors de ses états. Quant à savoir si la base de ce pouvoir est viciouse, comme le pr'atendent les MM, de l'Avenir, nons réfécons à nos deux précédents articles sur ce sajet; on v trouvers, des preuves incontestables du contraire. D'ailleurs, écontous ce que dit à ce sujet M. Pierre de Roux dans ses lettres sur l'Italie : On a jugé convenable, dit-il, de donner au chef visible de tous les pasteurs une indépendence territoriale, un pays essentiellement consuccé à la religion, où toutes les puissances chrétiennes fussent représentées; où elles passent, par leurs ambassadeurs discuter librement sur un terrein neutre les grandes questions relatives au goavernement coclésiastique de leurs états respectifs. Système henroux d'une liberté vraiment évangélique! H imalenit l'inventer, disait à cet égard un grand publiciste, s'il n'etnit dejà realisi. C'est le conseil amphietyonique de l'église naiverselle : le Conclave et son auguste chef siègeant à Rome, sont réellement pour les sonveraires qui communiquent avec cur par feurs députés, ce prétaient, pour le repos de la Grèce, les amplietyons à Delphes ou aux Thermopyles, des conciliateurs perpétuela." Maintenant est-ce donc ce système heureum sustime qu'il fandenit inventer s'il n'existait pas, dont MM. de l'Arentr disent que la base est vicieuse ? Oni, c'est ce système-là ; jugo: ainsi, lecteurs, de la logique et des inces avancées de nos modernes réformateurs. Oh ! il n'y pronyée par l'Eglise. Les doctrines de l'Avenir sont en effet les mêmes que celles de son confrère de Paris (U.C. venir de 1831 et 1832); ce sont les mêmes dectrines que celles des Paroles d'un croyant et des Affaires de Rome; ce sont enfin les doctrines de M. De Lamenous, cet auxe dècha dont l'Eglise pleure la perte. Ces compatissants Mist, de l'Avenir sont pour prêter leur appui à tous coux qu'ils entreprennent de croire opprimés. Sans donte qu'il leur est venu à l'idée que M. de Lamennais pou- | politique de l'hon. vl. Baldwin. Après ini avoir donvait bien être une victime du pouvoir despotique (') du | ne quelques jolies égathètes de sa façon, la bonne Guzette Souverain-Pontife. De suite, ils prenuent sa cause en main, ils se pénètrent de ses idées et de ses doctrines, et les reproduisent en 1819, pour faire voir leurs idies avan- tain que tous les hemmes justes et sans passions reconcies, et peut être même pour montrer combien il leur naitront dans ce titre l'éloge de M. Ealdwin, et comcoute peu de régenter les ministres, les éveques, les rois et le Souverain-Pontife lui-meme! Il est bien vrai que leurs principes sont destructeurs du bou ordre ct contraires même à la croyance de tous les catholiques; n'importe il faut proclamer ces principes, et tenter de faire triompher les idées de M. De Lamennais.

Nos lecteurs se convaincront d'avantage de la vérité du rapprochement que nous venons de faire, à mesure que nous avancerons dans ce travail. Nous n'irons pas plus loin dans la fenille de ce jour, afin de ne pas trop fatiguer leur attention, et pouvoir mieux remplir notre táche.

#### DE LA LOYAUTÉ.

Nos lecteurs se rappelleront facilement que, vendredi dernier, nous leur annoncions que plusieurs des lecteurs de l'Avenir, à St. Hyacinthe, l'Assomption, Boucherville, etc., dégoutés des principes de ce journal-là. venaient de le renvoyer et n'en voulaient plus. Eh! sien, le lendemain les rédacteurs de l'Avenir régalaient leurs lecteurs d'un article sur ce sujet; et chose étrange, le numéro de leur feuille qu'ils nous envoyaient se CONTENAIT PAS l'article en question! Comment expliquer un fait pareil? Est ce là ce que l'on appelle de la loyauté? Pourquoi supprimer, dans la feuille qu'on nons envoie, un article par lequel on nous injurie de tontes manières? Est-ce que par hasard en aimerait à faire effet dans les campagnes, avant que nous pussions avoir connaissance d'un semblable écrit? On bien, aurait-on peur de nous attaquer loyalement? Peut-être même est-ce là che . MM. de l'Avenir un péché d'habitude, et peut-être sont-ils dans la contume de réguler leurs lecteurs de la campagne d'articles, qu'ils ont bien soin de dérober aux yeux de leurs adversaires politiques et religieux? Ce sont la autant de questions auxquelles les lecteurs consciencieux ne manqueront pas detrouver dernière semaine, il n'y avait ou que 15 nouveaux es des réponses satisfaisantes. Toujours est-il que l'arti- dont deux seulement ont été funestes.

cle a été écrit, et que maintenant, grâce à l'obligeance d'un ami, nous l'avons en notre possession.

Les Rédacteurs prétendent que notre avancé n'est pas correct (nous supprimons iei les jolies épithètes de menteur, faux, etc). Eh! bien, nous, jusqu'à preuve du cons traire, nous maintenons notre avance, parce que nous avons tout l'en de le croire correct. D'ailleurs nous espérons pouvoir donner bientôt d'autr s détails.-Les rédacteurs avonent ingénuement qu'ils ont perdu deux (!!!) abonnés à St. Hyacinthe, deux (!!!) en ville, et un à Longueuil. Mais ajoutent ils, " nous en avons reçu mx nouveaux en échange!" Remarquez bien, lecteurs, co chiffre roud, 10. Ce n'est ni 7, ni 8, ni 9; c'est juste dix!! Cà donne si bien le mot dix. Les rédacteurs se public, ne serait on pas justifiable d'y avoir recours, et entre la perte et le gain ; ils verront qu'il y en a en pour cela aurait-on à se reconnaître coupable de meurtre cinq de perdus, mais dix de retrounés; çà leur sautera aux volontaire ? Non ; de même que quelque fois le pouvoir | yeux, c'est tout ce qu'il nous faut." Avouons néanmoins que les rédacteurs de l'Avenir sont très-chanceux, non sculement dans leurs expressions qui sont toujours marquées au coin de la politesse, mais encore dans le nombre de leurs abonnés - Mais quand ces messieurs se metplus; cieux et terre, tremblez. "Nous ne pouvous retenir notre indignation," nous disent les messieurs de l'Avenir Mais en vérité c'est une position très-pénible! Vous avez toute notre sympathie, nous compatissons bien à vos donleurs. Pourtant si vous voulez bien nous en croire, excellents confrères, vous ne ferez plus d'efforts, et vous laisserez aller votre indignation. Ne vous épuisez pas inutilement; donnez la clef des champs à votre robuste indignation; et puis qu'elle soit vagabonde et dévergondée, vous n'en serez pas responsables ; vous unrez fait tout en vous pour lui inculquer de bons prin-

Mais, reprennent nos denceroux confrères, " on vondrait faire croire a ceux qui reçoivent l'Avenir actuellement, qu'ils ne sont pas catholiques!" Voilà qui est plus grave : aussi nons leissons de côté le ladinage, et nons disons sans crainte " qu'il faut être bien indifférents sur le chapitre de la religiou pour souscrire à l'Arenir." C'est en effet ce panier-là qui se réjonit des malheurs de Pie 1X, confirmine les actes des Papes, prêche la révolution, et couronne ses mauvais principes de la sentence

" Les reis s'en vont. Qu'ils soient PAPE on laïques, il fant ou'ils d'sparaissent ; c'est la loi de nos iours.

Eli ! bien i les lecteurs de l'Ameir creient-ils pouvoir, comme enfholiques, encourager une feuille qui a de pareils principes? Nous laissons à leur bon-sens, nons laissons à lears sentiments religieux, nous laissons à leur conscience à répondre à cette question. Quant à nous, nous le répétons: des catholiques ne penvent pas encourager un pareil journal. Tous les hommes de sang froid et de religion seront de notre avis.

#### NOUVELLES A LA MAIN.

Le Morning Courier, parlant de l'émente de Toronto. termine son article comme suit : " Ce sont là les premiers fruits de la conduite atroce du ministère qui vonlait payer les rebelles pour s'être révoltés, et nous prophétisons que ce n'en est pas la fin!!" Est-ce que notre confrère par hasard aurait à ce sujet des renseignements certains !

La Guzette de Montréal, parlant de M. Papineau au sujet du bill de représentation, dit : "Il savait que son vote donnerait à sa race (les Canadiers-Français) le contrôle sur cette province, mais il a refusé de le donnor, verceque d'était contraire à sea principes !!" Aux prochaines dections, dit encore la Gazetie, " personne no serannssi dédaigné que lui, parce qu'il a donné ce vote!"

"Les conservateurs, dit le Morning Courier, doivent veiller à co-que le Ministère et : le : Parlement actuels ne viient pas une seconc's session! ! " Quent à l'annexion, ajonte le même jeurral, " nous sommes parfiatement surs qu'en général le pays est opposé à font change-ment de cette espèce. Dans cette pessinsion, nous se croyons pas nécessaire de présenter d'arguments pour prouver que, seus l'annexion, nons pourrions être, de sien des manières, dans une positron beaucoup plus manyaise que celle que nous avons anjourd'hui.'

La Guzette de Montréal de vendredi dernier essaie de diminuer la haute opinion que le public a de l'hennêteté l'appelle un Jésuite! Dans l'intention de ce journal-là le mot Jesuite est une insulte. Mais nous sommes cerprendront par-là que la Cazette lai reproche d'être trop honnète, trop instruit et trop ben citoyen.

Le Herald de New-York (du 12) dit en parlant du Canada : " On doit regretter que le bill introduit dans le congrès, pour établir la réciprocité de commerce entre les Etats Unis et le Canada, ne soit pas devenu lei du rant la dernière session; mais nons ne doutons nullement qu'on ne s'en occupe de honne heure dans le mois de décembre prochain, et qu'en ne législate promptement sur ce snjet. Nos amis du Canada peuvent être sus que c'est là une question populaire aux Etats-Unis, et qu'elle sera emportée avant longtemps."

La Gazette Officielle de samedi contient une proclamation, offrant £50 de récompense pour la découverte et appréhension de la personne on des personnes qu le 12 du contant, ont tenté d'incendier la maison de M Mc Namee au courant Ste. Marie.

Le Transcript de samedi, parlant de M. Papineau, dit " Il est inflexible, justement de la même manière que Robespierre était inflexible; mais comme Robespierre il n'est pas incorruptible. Manimilien aurait certaine ment rejeté les £1000 que Louis-Joseph a reçus."

Nons voyons, par le Pilot d'hier, que tout l'Etablisse ment de ce journal-là sera venda le 20 avril, et cela parceque les propriétaires sont mines par le verdiet qui vient d'être rendu contre eux. Mous espérons pour tant qu'il n'en sent rien, et que nos confrères du Pilo trouveront moyen de continuer leur utile journal.

Nous avous le plaisir d'annoncer que Migr. de Mont real continue à avoir du mieux, quoique sa convalescen ce paraisse devoir être longue.

Nous voyons que M. Morrisson doit introduire aujour d'Imi un Bill pour amonder la loi du Libelle.

Le CHOLERA disparaissait à Glasgow; dans toute

Les détails sur l'émeute de Toronto ne nons étant parvenus que par les journaux tories, nous attendrons la reception des journaux réformistes pour en parler.

#### RAPPELEZ-VOUS!!

VOTE SUR LE BILL DE REPRESENTATION. Pour: Cinquante-cinq Libéraux!!! CONTRE: MM. Louis-Joseph PAPINEAU, LYON, John son et dix sept tories!!!!

#### ARRIVEE DU STEAMER CANADA.

Il y avait eu une petite baisse (en Angleterre) dans les céréales ; néanmoins il se faisait des ventes considérables. La proposition de M. Cobden, pour réduire le Budget de la somme de £10,000,000, a été perdue à une majorité de 197 voix. Il a été déposé, sur la tablede la chambre des communes, un document qui montre que les gouvernements Européens seraient prets à user de réciprocité avec l'Angleterre sur le sujet de l'abrogation des lois de navigation. Dans l'Inde,il y a eu une bataille désespérée entre les Anglais sons les ordres de Lord Gough et les Sikhs sous ceux de Rajah Sing. Les Anglais ont été battus, ils ont en 95 officiers tués et ont perdu 2,500 hommes! L'ennemi a de plus capturé aux Aughais 4 à 5 pièces de campagne et quatre on cinq drapeaux. Le régiment de la cavalerie du Bengal s'est déshonore en prenant la fuite, et l'on craint qu'il n'en soit de même de deux régiments de dragons anglais. Lord Gough est remplacé par sir Charles Napier. -En France il n'y a rien de nouveau. -En Italie, les Autrichiens sont entrés à Ferrare, sur laquelle ils ont levé une contribution de 200000 scudi, qui auraient até envoyés au Pape. La Toscane a terminé sa révolution ; Livourne et Florence ont proclamé la République, et maintenant il y a une République centrale en union avec celle de Rome. - En Hongrie, les Autrichiens ont battu et ont été battus. Les Allemands n'aimant pas les déprédations des insurgés de la Hongrie, ont appelé les Russes à leur secours ; cenx-ci occupent mainte-mant Cronstadt et Hermanstalt.-Les nouvelles des désastres de l'Inde, et les allures de la Enssie qui parait vonloir agir en Italie et en Hongrie, ont répandu en Europe, un malaise général qui nuit boaucoup aux affaires commerciales.

Nons accusons reception, avec remerciments, do court traité sur l'Art. Epistolaire. C'est un petit ouvrage fort utile et fort recommandable. Il devrait être adopté et suivi dans les Écoles, et se trouver entre les mains de la jennesse. Nous espérons que M. Gendron, qui le public, rencontrera tout l'encouragement qu'il mérite à cet égard .- Voir l'an-

Nons attirons l'attention spéciale de nos lecteurs au discours de l'hon. M. Lafontaine, publié sur la première page de notre feuille. Ils se convaincront par là de plus en plus du vote anti-national et impatriotique donné par M. L. J. Papineau sur la question de la représentation.

#### AFFAIRES DE ROUTINE.

(Voir la dernière page.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, VENDREDI, 23 MARS, 1849 .-Le mimbre pour la ville de Sherbrooke, se tève, et informe M. l'orateur et la chambre, que le comté de Sherbrooke n'est pas représente, vû la mort de Samuel Brooks, écuyer, membre pour le comié de Sherbrooke. Pais il fait m'aio e secondé par l'Hon. M. Ba'dwin, qu'il soit résolu : Que par respect pour la mémoire de feu Samuel Brooks, écuyer, membre de cette chambre, cette chambre s'ajourne. -Adopté. Et la chambre s'ajourne en conséquence à Jundi prochain.

M. LE BEDACTEUR. communication signée Sidut. Cetti fais, notre héros vient en avant avec s s. 91 en mains. Qu'il me soit permis de abe que dens ce tablena statistique, que le tems ne me percet pas de disecter en ce moment, il y a certainement quelque chose d'exagéré et de contraire any faits; par excombage qui regade les marchands de Kamoucaska. Car en peut dire avec vérité qu'un soul marchand de la Rivière du Loup fait plus d'affaires à lui seul que tous lesmarchands de Kamouraska. Salut connact il le mon-tant, en valeur, des marchandises qui se débarquent tous les ans au quai de M. Thomas Jones à la Rivière du Long, pour cotte place les chantiers, et Madawaska ! Eh Dien, je vars te tai dice - Co montant est de ,255,000 et plus!! Jolie somme, a'est ce pas, M Salut! Quant an certificat des pilotes, jo seis hien persuade qu'il y a mal-entendu de leur part, parce que je pense que la plus forte pa tie des pilotes, qui ont signé ce certificat, ne sait ni fira ni ecci. 2, et en consequence je pense qu'ils ont été incuits on errour ; enr il est bien comm nartientièrement parles pitotes con-momes et de tout autre marin qui connaît le denve St. Laurent que l'Isle St. Barnahé à Rim msky n'est pas un port de mer, puisque du vent de nord-est les vaissenux ne neuveut y tenir. La houle y est tellement grosse qu'an vaisseau dans cet endroit est comme en pleine mer, et pire encore; car il peut dans un moment se briser en pièces sur les cailloux. L'Isle St. Barnabé est au moins à une demie lieue de la terre ferme. Quant à la rivière Rimonski, assurément elle n'est pas navigable; elle est remplie de cailloux. D'ailleurs voyez sur la carte du fleuve St. Laurent, et surfout sur celle fuite dernièrement par le capitaine Bayfield, si l'Isle St. Barnahé et la rivière Rimonski y sont désignées comme ports de mer; non as abjuration du protestantisme, et a été rèçue dans le surément non. Il faut donc espécer que Mossieurs les Pilotes, tot on tard, recevrent une générouse récompense de la maisen de la Prinité, pour avoir donné un certificat si scientifique ; car un tel certificat de leur part peut causer de grands malheurs au ; bâtiments d'outremer. Heaut néanmoins espécer que le capitaine Boxer, notre intelligent et actif me tre de port, avec sa surveillance ordinaire pour le bien public, prendra connaissance du document en question.

CF: Nous ne publions qu'une partie cette correspondance, parce que nous n'avous pas le nom de l'auteur. BAVIERE. - Le synode général protestant du parlement bayarois, dont nous avions annonce la convocation pour le 28 junvier, s'est effect voment assemblé ce jour-là à Auspach. On pourrait d'avance en cerre l'histoire, qui se composera d'interminables disputes entre les soi-disants orthodoxes et les rationalistes ; disputes qui ne conduiront à aurun résulto the eq. (19) on the noniblement sur- cèse de Rochester.

pris de la nouvelle de la mort du pasteur Wegscheider, de "Hall, l'un des plus paissants coryphées du rationalisme prussion, l'émple des Schleiermache, des Paulns, etc. Toute cette école professe, comme l'on sait, le pamhéi-me hégélien dans toutes sa crudité anthropolâtrique. Ce malheuheux est mort le 26 janvier, age de 77 ans, emportant dans a tombe les regrets et les éloges de tous les incredules allemands.

#### DE TOUT UN PEU.

Bons-provinciaux.—Au 23 mars, il avait été émis our £267410 de Bons-Proynciaux il en était rentrépour £147,785,il y en avait encore en circulation pour £119-

TRUITE.—Le Herald rapporte que ces jours derniers on a péché dans une rivière de la seigneurie de la Petite Nation une truite qui pesuit 27 livres.

LOYAUTÉ.-Nous lisons dans le Morning Courier de samedi: " nous devons fidélité à notre reine, mais nous ne la devous à aucun ministère partisan, que ce soit des radicaux on des conservateurs ; et nous nous reconnaissons le droit de nous débarrasser d'un tel Ministère, par tous les moyens qui se présentent à nous, moyens constitutionnels s'ils est possible, mais, dans le cas contraire, par tous autres moyens sans manquer pour cela à la sidélité due à la Couronne. "De parcils paroles ont-elles besoin d'être commentées ?

GENÉROSITÉ.-S. E. le gouverneur général vient de faire transmettre de sa part un chèque de \$40, pour venir en aide aux nécessiteux de Gasné. Cet acte aura des imita-

incendies .- Samedi matin, le seu a consumé, sur la Rue Lagauchetière au foubourg de Québec, deux maisons en bois et leurs dépendances. Dimanche matin, la maison occupée par MM. Mead et cie. et M. Peltier (cordonnier), au coin des Rues St. Gabriel et Notre-Dame, est devenue la proje des flammes. L'édifice était assuré pour £3000. Hier matin, le seu a consumé deux antres maisons au faubourg des Récollets.

DOMMAGES .- On se souvient que l'année dernière, la diligence du Hant-Canada La péri, à a Chine, et que plusieurs personnes y ont perdu la vie. M. Russell fut néanmoins recueilli à moitié gelé et il dut se faire conper les deux maiss et un pied. Il a poursuivi en dommages la compagnie des diligences du Haut-Canada, et il a été prouvé que le cocher était ivre au moment de l'accident, et, que la nuit étant bien claire, il était facile d'éviter pour lui ce malheur. Le jury a dorc rendu en faveur de M. Russell un verdict de £4500.

sœurs de charité .- Nous apprenous avec plaisir qu'il est question d'établir des Sours de Charité à Québec.

GASPE. - Il paraît que la detresse est hien grande dans le district de Guspé ; ce qui rend les vols fréquents. Tout dernièrement neux magasins à Port Daniel et un autre endroit, ont éte défoncés durant la nuit, et l'on en a enlevé une grande quantité de denrées.

Toronto. - Les importations de Toronto, en 1848, sei sont montées à la somme de £191310, et les exportations à £224348. Les droits vont rappotré : en 1846, £20858 en 1847, £31266 ; en 1848, £27752.

un cheval distingue.-Le Mercury de Québec rapporte que ces jours derniers un cheval y a pris le mors aux dents, dans la Basse-Ville, et s'est précipité en bas d'un quai de la hauteur de 15 pieds. Il u'en a pas moins continué sa course prodigieuse sur le pont de glace jusqu'à la Pointe-Lévi, de l'antre côté du fleuve, où l'on a pu l'arrêter et le ramener à la ville.

NOUVELLE .-- A l'heure où nous mettons sous presse nous recevons une lettre de Sandwich, chef lieu du comté du Col. Prince, qui nous annonce qu'une assemblée y a eu lieu en faveur de l'indemnité, malgré l'opposition des tories, et plusieurs rixes serieuses suscitées par ces derniers. Minerve.

CINCINNATI.-Cincinnati paraît devoir bientôt devenir de vos, sor le Com lien du 16 du présent, une autre le marché pour les vins américains. En 1848, il s'y est fait 55,000 gallons de vin.

> Freeman's Journal de N. Y., il vient d'être consacre une nouvelle église catholique; elle a 58 pieds sur 38. L'évêque consécrateur était Mgr. Hughes, évêque de

LES LACS .- Sur les Lacs des états de New-York, de Pennsylvanie, Illinois, Ohio et Michigan, il y avait, en 1847, un tonnage de 1013408 tonneaux, et en 1848, de 1156156; donnant en IS48 une augmentation de 142748 tonneaux.

M. DILLON.-M. John. B. Dillon, réfugié politique à New-York, et tout dernièrement encore un des meinbres les plus distingués du Barreau de Dublin en Irlande, vient d'être admis, par la Cour suprême de l'Etat de N-Y., a pratiquer comme Avocat, etc. C'est un homme de grands talents.

cuicago.—Il y a cu une inondation à Chicago causée par la crue des caux. On estime la perte actuelle à \$400,000*.* 

DÉPART.-L'America à son départ de Boston pour l'Angleterre, avait à son bord le Rév. M. Wilkes et le Major Douglas, de l'armée anglaise.

BURLINGTON.—Il va être construit près de Burlington une nouvelle église catholique.

JAMAIQUE .- Des nouvelles de la jamaïque nons apprennent que la chambre d'assemblée vient de refuser habitans de ceue ville avaient prié le général Puchuer d'aples subsides. La colonie est dans un état des plus déplorables sous le rapport financier.

convension.—Le 5 fevrier, Madame Mary Rhetigan de la Paroisse de Ballinacourty, Irlande, a fait son sein de l'Eglise catholique.

Irlande rapporte que dernièrement l'on a expédié, des environs de cette ville-là, six tonnes de wiskey destinées à la Californic!"

L'IRLANDE.-Les journaux étrangers nous apprennent n'en Irlande la misère et la famine y règnent en maîtresse. Tous les jours, il y mourt plusieurs peasonnes de faim.

TEMPERANCE.—En France, il se consomme annuellement 41,561,429 gallons de vin,9,245425 gallons d'eaude-vic.2250000 gallons de rum, 22170540 gallons de cidre et 74021550 gallons de bierre. On conclut delà que, l'un portant l'autre, chaque individu consomme

chaque année 44 gallons d'alcohol! convension. - J. Aspinall, ccr., avocat on Angleterre, vient de se convertir à l'église catholique, dans le die-

un nouvel avecque. Le Transcript de Roston a vengeurs. Une société secrète s'est sondée ; on le sait, sans tort de s'étonner de la nomination, par le Saint-Siège, d'un n'ont rien à voir. - Notre confrere a fait dans cette e reonstance du patriotisme tant soit pen aventuré.

Courrier des Etats Unis.

SANTA ANNA. -On ne sanrait le méconnaître : malgré Pidéal de cette obstination aveugle qui, sous le voile du patriotisme, entraîne les pays à leur perte, et dont tout le mérite consiste à nejamais ceder. L'opposition constante de Santa Anna aux négociations, ses protestations comme le traité da 2 fevrier, l'ont environné aux yeux de certaines gons d'un prestige que l'éloignement contribue singulièrement à azcroître. Tel est le pouvoir des mots, que son refusile participer aux actes qui ont sauvé le pays, au prix d'un sacrifice rendu inévitable par ses fautes, neut devenir un jour ou l'autre un troyen d'influence et d'action aussi puissant que dangereux, entre les mains de ses partisans.

GUATEMALA .- Le Guitemala paraît sur le point d'entrer dans le malheur. L'insurrection des Indiens des montagnes, un moment triomphante, puis comprimée, reparaît aujourd'hui plus forte et plus menagante qu'au premier jour. A la date du 29 décembre, le capitale (Guatemala) était déclarée en état de siège ; au-dehors quatre mille insurgés en armes l'environnaient ; le gouvernement, incapable de résister, avait vu rejeter par eux les conditions d'une capitulation humiliante qu'il s'était abaissé à leurproposer.

BRESIL .- La rébellion se met de la partie au Brésil, Nous avons déjà parlé des troubles de Pernambuco, mais, frachement, il etort assez difficile d'y rien comprendre jusqu'ici. Aujourd'hai nous savons à peu près à quoi nous en tenir. Il s'agit d'un antagonisme de races. Les habitants de la campagne unt organisé une sorte de croisade contre le gouvernement en même temps que contre les résidents étrangers. La suppression arbitraire d'un journal libéral a mis bon'nombre d'habitans de la ville dans les rangs des insurgés, et c'est alors que cenx ci se croyant assez forts ont enté le coup de main dont il a été question. Le 22 janvrir, une double attaque a été dirigée contre Pernambaco, et ce n'est qu'après plusieurs heures d'un combat acharné, que les troupes du gouvernement sont rentrées victorienses. Deux cents insurgés sont restés sur le champ de bataille. un nombre à peu près égal s'est noyé dans la précipitation de la fuite; deux cents autres sont demeurés prisonniers.

ANGAETERRE.-Mgr. Walsh, vicaire apostolique de ce listrict, a rendu son âme à Dien dans la journée du dimanche après avoir reçu les sacrements de l'Eglise. Mgr. Walsh doyen des évêques catholiques de l'Angleterre, avait rétabli un glorieux et fécond apostolat dans le district du centre, et Birmingham, gardera à jamais le souvenir des grandes œuvres de qu'il a fondées dans ce district. Appelé depuis peu de mois à Londres,il devait y rece coir, par suite de l'organisation hiérarchique depuis longtemps projetée, le tirre d'Archevêque de Westminster. Ses vertus apostaliques, su science théologique, son expérience et sa réputation de sainteré. l'avaient désigné au Saint-Siège comme le prélat que les intérôis de l'Eglise en Angleterre appelaient à la têre de son épiscopat. A Londres comme à Birmingham, Mgr. Walsh avait su gagner, par l'amèrité de ses ra procts et la charité de son zèle, le respect et l'estime de tous les protestants, qu regrettent sa perte aussi vivement que les catholiques. Mgr. Wiseman, qui, à Londres comme à Birmingham, avait rempli les fonctions de condajuteur de Mgr. Walsh, lui succède comme vivaire apostolique de Londres."

FRANCE. - Joseph Bonaparte, qui doit se rendre à Madrid en qualité d'ambissadeur, insiste pour rester à Paris pus- ture qu'aprèsles élections, qu'il veut diriger de manière à consolider le pouvoir de son parent à la tête de la République.

M. Ledru-Rolin a interpellé le ministère sur les affiires de Rome. Il lui a été répondu pie le gouvernment français n'en endait reconnaître le nouvere gouvernament ro-EGLISE .- A Morristown, dans lo New-Jersey, dit le main qu'après avoir examiné ses actes ; que. d'ailleurs, le ministère avait à coor d'assurer au l'ape la situation qu convient à un prince temporel place à la tête de l'Eglise ca-

> NAPLES-Les affeires de Naples et de Sieile n'ont fait auoun pas,et il est probablequ'elles resteront dans le stata quo, jusqu'à ce que les négociations des différentes paissances à Bruxelles agent fait quelques progrès. M. Someredo est arrivé de Vienne à Londres, dans le but de régler avec lord Palmerston les préliminaires du congrès de Tiruxelles.

NAPLES .- D'après des nouvelles de Naples du 7 février, données par la Guzette de Genes du 10, la chambre des deputés napolitains aurait refusé de voter le budget, et demandé au roi la destitution du ministère. Cette demande était signée par soixante-sept légatés : mais le roi paraissait peu disposé à ceder à cette prétention, qui du reste n'avait pas réuni la majorité des votes.

LES RUSSES EN HONGRIE -LA Gazette de Bresten annonce qu'un corps de 10,000 Russes, sous le commandement du général Engelhardt a occupé les forteresses de Elermanstadt et de Kronstadt. L'art cle, daté de la frontière de Hongrie, le 10 février, se termine par quelques nouvelles. "Les troupes russes, commandees par le général Luder, sont entrées dans la Transylvanie sous les ordres du général Engelhardt, dit cette fenille, et out occupé la forteresse de Kronstadt minsi que Hermanstadt. On sait que les peler à leur secours les Russes, et que, sur le refus du général, ils so sont adressés directement au général russe, qui, d'après des instructions reçues de Saint-Petersbourg, s'est mis immédiaiement en marche.

ANECDOTE. -- Il court par le monde une petite histoire, qui a, du moins, le mérite de l'actualité, si elle n'est pas rè-POUR LA CALIFORNIE. Le Free Press de Clonmel en ellement vraie. Il y a quelques jours, un cocher de Cabriolet vovait monter dans sa voiture un bourgeois, qui s'informait, pendant la route, de l'éta des affaires et de l'opinion

Gà ne va pas encore trop bien, disait le cocher; nous avons pourtant voté pour Louis-Napoléon avec une cattere confiance; mais soit qu'il no puisse pas agir, pendant qu' l'Assemblée est encore réunie, soit que son ministère l'arrête, on ne marche pas, à moins toutefois que ce ne soit à reculous. Et alors, gare aux ornières ! Cependant, on ne s'en prend pas encore trop au président, mais cela ne tardera pas, s'il n'y a pas du nouveau." Le bourgeois, qui n'était autre que le président de la République, en descendant du cabriolet, força le cocher à accepter 20 fr. .

BIEN GENTIL, - Voici une neuvelle réaction du génie démagogique, c'est l'imitation de la famense ligne Wehmique -On lit dans le Pensiero italiano : "Robert Blum aura des | cons DE Musique.

savoir qui la compose. La sainte Wehme est rétablie sous évêque de Californie. C'est là une habitude aussi vieile que le nom d'Association de la mort. Tous ses membres, à leur le catholicisme, et dans laquelle les questions de notionalité admission, jurent de renoncer à la vie pour executer les sentences du tribunul secret. Les hommes d'état seront jugés."...

UNE BONNE ACTION ET UNE BELLE PAROLE. - II er au soir, dit un journal de Paris, en traversant le Palais-National, nous avons été témoin d'un fait qui a excité une certaine sensatoutes ses défaites, malgre tant de pompeuses promesses si tion. Un homme d'une cinquantaine d'années, les vêtetristement démanties, le nom de Santa Anna conserve en- mens en lambeaux, les yeux éteints, et dans un état complet core son influence sar que partie notable du peuple et de de prostration, était assis sur un des banes qui entourent le Parmée. Pour tous ceux qui, n'écourant que la voix d'un Palais-National. Un gardien de Paris l'a seconé fortement fol orgueil national, eussent préferé l'anéantissement du pour le faire leves ; mais l'individu paraissait ne rieu sentir, Moxique à la paix de Guadalupe, le généralissime est resté | ne tien comprendre. Tout-à-coup, un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, vétu avec une certaine élégance, s'approche de ce malheureux, lui remet une pièce de 5 fr., et, à l'aide d'un commissionnaire, le fait conduire chez un traiteur voisin. Un des témoins de cette scène ayant dit au jeune homme que l'individu qu'il venait de secourir n'était pas digne de son intérêt : " Elt bien ! qu'importe, a répondu celui-ci ; il n'y a que ceux qui ne font rien pour les malheureux qui ne se trompent jamais."

LSS DÉMOCRATES. - Le gouvernement provisoire de Florence annonce des préparatifs de guerre contre le Piemont. C'est donc ainsi que les démorrates comprennent la nationalité italienne!

MISSIONNAIRE. - Quatre prêtres du séminaire des missions étrangères, partis de Paris le S de février, se sont embarques à Nantes pour la Chine. Ce sont MM. Latry, du diocese d'Aire : Lalanne, du diocèse de Bayonne ; Bonnard, du diocèse de Lyon, et Marizien, du diocèse de Langres.

LA BANQUE DE PROUDHON.-Le Peuple annonce que la hanque de M. Proudhon a dejà reuni 15,172 fr. de souscriptions, savoir : 4,135 fr. d'actions détachées, 502 fr. do coupons d'actions, 10,525 fr. de sonscriptions d'actions. Il y aurait en outre 1,275 adhérents à leo bauque.

PÉTITION IMPORTANTE .- M. Anthony Barclay, consul mannique à New-York, vient d'adresser à la législature d'Albany une pétition dans laquelle il demande la permision de possèder dans l'Etat, malgré sa qualité d'etranger. Il déclars que son intention et celle de ses enfants est de so fixer aux Etats-Unis ; mais en même temps, il ne peut avoir recours au hénéfice de la naturatisation, qui serait incompaible avec ses fonctions consulaires. La pétition est soumise en ce moment à l'examen d'un comité.

LES OMNIBUS A NEW-YORK.—Le nombre des omnibus qui sillonnent chaque jour les rues de la mêtri pole américaine est du 370 ; la somme qu'ils paient à l'administration municipale pour droit de patente est de \$6,690.

· · · L'esprit ne se contente plus de courir les rues, il volet ou tout an moins il essain de voler. Une des plus élégantes boutiques d'hortogerie de la rue Neuve-Laffitte a pou . proprietaire M. Génétreau émule de Bréguet et de Lépine. Ces jours derniers, M. Genétreau était absorbé dans une grande affaire ; it tirait les rois fou les présidents? en famille e. Au moment où la fève traditionnelle venant de lui-discerver la royauté [ou la présidence] du l'estin, M. Genétres, entendit faire drin! drin! dans sa boutique. Ce n'était pas le Lion empuillé qui chantait, c'était un communiste de a Force qui travadlait à briser une vitre et à faire râfle sur les chronomètres de la montre.

-- Pourquoi prenez-vous ma marchandise? demanda l'hor j loger en saixissant le travaillette an collet. -Pour vous rendre service, répondit l'Itarien retardatais

-Comment, pour me rendre service?

-Certainement, n'avez vous pas écrit sur votre porte Génétressu ?

-C'est juste ; mais comme de vos pareils la salle Sain-Martin n'a jamais assez, je vais vousexpedier à la Préfec-

#### NAISSANCE.

A Verchères, le 20, la dame de M. le Dr. H. A Malhiot, a mis au moude une fillo.

A Montreal, la Dame de J. G. Barthe, Ecr., a mis au monde une fille.

En cette cité, le 23, la dame de Charles C. Spénard, Eer., no nire, a mis au monde une fille. A Longueuil, le 25 la dame de M. Pierre Lespérance

t mis an monde une fille. DECES. A St. Denis, le 24 courant, François Toussaint Miguandt, Ecr., âgé de 67 ans.

En cotte ville, le 24, M. Gnillaume Henri Paille, àgé de 61 ans et 6 mois.

A Québec subitement, le 24, dame Calixte Fréchette, épouse de J. O. Fiscite, écuyer, marchand.

A Saint-baurent de l'Isle d'Ocléans, le 20 courant, i l'âge de 25 aus, dame Cécile Pepin dite Lachance, épouse de Pierre Gosselin, Eer, notaire.

#### DEUXIEME EDITION.

• DU COURT TRAITÉ.

SUR

L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ELÉMENTAIRES.

TETTE édition est relaite et augmentée d'une instruction suc les régles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de Lettres de change, Billets, reçu-, quittances; d'une liste des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où il y a un Burcan de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départemens sous l'Exécutif de la Province, et des places de leurs Buranx respectifs ; d'une table d'imérêt à 6 par 100, etc. etc

Cetouvrage est recommandé par le Bureau d'axaminateur pour le district d' Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction publique pour le l'as-Canada.

A vendre à Montreal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, Rue St. Vincent, No. 24. Montréal, 27 mars 1849.

#### AUX FABRIQUES-

vendre un beau Benitier en pierre et dans le genregothique Lesconditions ser int très-faciles. —S aes nont a J. В. ТНОМ.

Coip des Rues Dorchester et St. Elisabeth

THEDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Es.

#### AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. VENDREDI. 16 MARS 1849.-M. l'orateur met, devant la chambre, un état des affaires de la banque d'épargnes de Québec. - Pétitions reçues et lues : De Richael McConnell et autres, marchands intéressés et engagés dans le commerce do bois, résidant sur la rivière des Otaousis, demandant qu'il ne soit pas fait de changement dans la loi qui a rapport au mesurage du bois de construction à Québec; De W.F. Whitcher et autres de la ville de Sherbrooke, demandant l'abolition de la peine de mort.-Pétitions renvoyées au comité :- De Joseph Painchaud et autres,-du Rév. J. D. Déziel.-du Rév. T. Cholette et autres. M. Armstrong fait rapport sur le bill, du conseil, pour incorporer " Les Cleres Paroissiaux on Cathéchistes " de Saint Viateur," dans le village d'Industrie; et le bill et la rapport sont tenvoyés au comit i pour lundi proclisin. Sir Alian N. MacNeb fait rapport sur le bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine. Le bill est alors pris en considération et amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.-Sur motion de M. Johin, le bill pour incorporer & Les Sœurs " de Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la maternité " de àlontreal." est renvové au comité pour morcredi prochain. Sur motion de M. Jobin, le bill pour incorporer " la "communanté des Sieurs de Sie. Croix," est renvoyé au comité pour mercredi : Et 'e bill nour incorporer " l'acad émie indestrielle de St. Laurant," pour jeudi prochain. M. Egan présente un bill pour incorporer " la communauté des Révérendes Sœurs de la Charité de Bytown ,-seconde lecture, mereredi prochain : Et anssi, un bill pour incorporer. le collège de Bytown :--seeo 100 lecture, mercredi prochain-L'Hon. M. Bailg'ey présente un bill pour incorporer la société d'Hosticulure de Montrent ; -- seconde lecture, moreredi prochain. L'Hon. M. Price présente un bill pour révoquer certains acres ymentionnés et pour établir de meilleures dispositions relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres dans cette province :-seconde leeture, jeudi prochain. Un message est reçu du conseil. avec un bill, initulé, " Acte nour autoriser les Religiouses Ursulines de Q éber à acquedr et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain moutant, et demandant le concours de la chambre; Aussi, le bill pour prélever un reventi de £100,000 à même les terres publiques du Canada pour l'avancement de l'education élementaire ; et le bill pour amender la charte de la société littéraire et historique de Québec, sans amandemen. M. Morisson fait en suite rapport des resolutions adoptées en comité général. au sujet de l'extinction graduelle de la dette phbl'que. Lu première résolution est adoptée à l'una dimé, la seconde l'est. après la division suivante qui a cu lieu sur un amendement : Pour: -Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Brooks, Cayley, Christie, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Movers, Papineau, Sermour, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson, Thompson 14.—Conice: - Messicurs Armstrong, Procureur-Général & Baldwin, Beaubien, Bell. Solliciteur Géneral Blake, Boutiffier, Cameron de Kent, Cartier, Canchon, Chabot, Davignon, De Witt, Diekson Solliciteur Genéral Drummond, Dechesnay, Damas, Fergusson, Flint, Forter, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall Hincks, Holmes, John, Johnson, Procureur General La Pon taine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengery, Morquis, McConnell, McForland, Metritt, Mongonais, Morrison, Poleice, Price, Richards, Scott de Bylown, Scott des Doux-Montagner, Smith de Durham, Smith de Wert worth, Wache, Vigor, Wetenhall, Wilson. - 49. Les annes résolutions sont nions adontées à l'Unanimité, à l'exception de la quatrieme sur laqu'elle il ya division. L'ilon. M. Hinens présente un bil pour mienz administrer la dette publique, les comptes, les revenus et propriétés publiques?:seconde tecture mardi prochain. Sur motion de Sir Allan-N. MacNan, il est ordonné qu'il son déposé sur la table de cette chambre, une lisie des diverses paroisses, seigneuries. townships et autres divisions comprises dans les diverses divisions électorales de cette province telles que maintenant :

assemblée législative, lundi, 19 mars, 1849.—Pétitions reçues et lues: De Boucher de la Bruère et autres de la paroisse de St. Hyaciathe, demandant que le village de St. Il vacinthe ne soit pas incorporé avec les limites que demandent les habitans d'iceile; Du conseil numéri, al du comté de Rouville, demandant des amondemens à la loi qui réale les licences d'auberges : et l'encouragement de la tempérance. - Pétitions renvoyees au comité : - de G. O'Kill Smart et antres,-et de George S. Wilkes et antres,-bebill de la compagnie du Gaz de Québec est pris en consideration en comité, amendé, et ordre est donné de le grossoyer. Le biil de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie est pris en consideration, amendé, et ordre est donné de le grossoyer. M. Chanveau fait rapport sur le bill pour faciliter les actions contre les personnes associées pour les fins du commerce et contre les sociétés et compagnies non incorporées; renvoyé an comité pour mercredi prochain. M. Fourgier fint rapport sur le bill nour transporter le bureau d'enrégisserment de l'Islet. Les amendemens du conseil au bili de reciprocité sont pris en considération et adoptés. Le bill du conseil nour autoriser les religienses Ursulines deQuébec, à posséder d'aurres biens-fonds, est la pour la première fois ;-seconde lecture, demain. Le bill pour la conservation de la santé publique, reçu du conseil ce jour, sest lu pour la première fois; -- seconde lecture, vendredi prochain. M. Holtnes présente un hill pour amender l'acte qui incorpore la banque de la cité et qui en diminue le capital ;-seconde lecture, feudi procham; et aussi, un bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de ser du lac St. Louis à la ligne provinciale ;-seconde lecture, landi prochain. M. Chabot présente un bili pour pourvoir à la salubrité de la cité de Québec ; seconde lecture, jendi prochain. M. Chauveau présente un biil pour incorporer la société de St. Patrice de Québec; seconde lecta e, jeudi prochain. Les amendemens faits en comité jeudi dernier, au bill incorporant la société St. George sont rapportés, adoptés, et ordre est donné de grossoyer le bill.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, MARDI SO MARS.—Le bill grossoyé suivant est lu pour la troisième fois, et passé: Bill pour incorporer la société St. George de Québec. M. Watts présente un bill pour révoquer deux certains actes y montionnés relatifs à l'agriculture et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture ;-seconde l'ecture, vendredi prochain. M. Fortier, du comité sur les bills dos chemins et ponts, fait rapport sur le bili pour autoriser A. M. Deliste et autres à construire un pont de péages sur la rivière Jésus ; et le bill est renvoyé au comité pour demain. Sur motion de M. Fournier, le bill pour transporter le bureau d'enrégistrement de l'Islet est grossoyé. Sur motion de l'Hon. M. Baidwin, l'ordre du jour pour l'appel nominal de la chambre est lu ; et la chambre est appolée ;-et il est ordonné que les noms des membres qui n'étaient pas présents soient rappor-

tés par M. l'Orateur à la chambre lundi prochain. Sur mojour pour la seconde lecture du bill pour augmenter la reprétion de l'Hon. M. La Fontaine, il est ordonué que l'ordre du sentation du peuple de cette province en parlement, soit maintenant la ; et le dit ordre étant lu ; M. Chanveau propose les résolutions, qui ont déjà été publiées. Et la question étant mise, la chambre s'est divisée :- Pour- Alessieurs Chauveau, Laurin, et Papineau.-3. Contre:-Mesieurs Armestrong, Badgley, Procureur Général Baldwin, Beaubien, Bell, Solliciteur General Blake, Boulton de Toonto, Boutidier, Cameron de Kent, Cartier, Cattelion, Cayley, Chabot, Crysler, Davignon, DeWitt, Solliciteur Général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Founter. Fourgain, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Procureur Général La Fontaine, Lemieux, Macdonald de Glengury, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Margars, McConnell, McFarland, Merritt, Méthat, Mongonais, Morrison, Nelson, Norman, Potette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes. Seymour, Sarah de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Paché, Thompson, Viger, Weienhall, et Wilson -59. L'Hon M. La Fontaine propose alors le dit bill soit maintenant le pour la seconde fois ; et des débats s'étan élevés il est ordonné que les débats soient remis à ce nain.

#### LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

ousque nous avons commencé la publication de ce Rénotabre des meilleures pièces de littérature canas erme, devant former, on tout, deux volumes. Mai des journaux, plusieurs de nos abonnes et de nos amis neus ont engagé à passer avec mons de rapidaté sur les différentes époques et à ètre moi es sevère d'us notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'égrits qui, sans posséder beaucoup de médit date aux, pouvoient donner une idée exacte de l'interet que les Capadicos portent à la littérature, comme le pronve co grand nombre d'essais de tout genre que nous

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abounés et de nos antis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre com-

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excelleuts ecrits qui méritant certainement autant, si con plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréale

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM thon, A. N. Morro, Phon. E. P. Tache, Phon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F.N. Garnean, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pamondon, Guil. Lévesque, Chs. Levesque. A. Lajore, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de Emporiance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifference n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car v'en est une certainement, resembe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les ainis de la littérature canadienne de se joindle à nous pour conserver et propager les écrits canodiens, un s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abornés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions sculement payer nos débourses, et voil à tout.

L'accueit bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadieno, doit servic de passoport au Répertoire National auprès le tentes les l'unitles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Litterature Canadienne, aux mêmes concuions que les deux premiers, c'est-à-dire deux prastres per volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'a présent. - 6 livraisons de 61 pages feront un volume.

Cenx de nos abonnes qui ne voudront pas recevoir les deux nouvenux volumes, sont priés de nous en informer J. HUSTON. ie plus tół possible.

Ce Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM vabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeura, au burgen de l'Avenir on en s'adressant à J. Huston, Montréar, chez 3131. Fréchette et l'ére, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vozina, agent, Québec; chez M. Guitté, nu bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers on en prose, de MM. F. R. Angers-N. Aumin-J. G. Barthe -Isidore Bedard-M. Bibaud-George de Bouenerville -George Cartier-P. Chauveau-Romuald Cherrier-Dile Odile Cherrier - Chevalier de Lorinier - Joseph Cauchon -F. M. Derome-Four'e. -Ph. A. De Gaspe- F. X. Garneau-P. Garnot-A. J. Ginguet-P. Hunt-N. D. J. Januarène - Jean Jacques Larrique - Pierre Taviolette - Leblang de Marconray-J. Lenoir-Eugène L'Ecuver-J. T. Loranger - A. N. Marin - Charles Mondelet - Bonninique Mondelet - J. B. Medleur-J. D. Mermet-Amédée Pan nenn-Pierre Petit Clove - J. Phelan-O. Peltier-Ls. Plemondon-Léon Potel-Et. Parent-Joseph Quesnel-Joé S. Paymond - A. S. Sonlard - U. J. Tessier - Jean Tach -J. E. Turcotte-O. B. Viger-Jacques Viger-William Voncolveiden et un très grand nombre d'egrits ano-

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous es ouvrages publiés en français et en volumes ou paraphilets avec les noins de la vurs,et une lisie de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs nodes implimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

#### MANUEL DE TEMPERANCE.

E Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le A Revd. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses protiques e. 🔑 public en général qu'il va incessamment, en imprimer une neuvelle édition, revue et considérablement augmen ée par l'auteur.

Cette édition sem enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes. J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.-jco.

## A vendie,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE

#### VILLE, LECALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POURL'ANNEE 1849.

Y E CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous lerapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit

Le nom de tous les Saintset de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année 🗧

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocé-

es de montrem et de greene. La liste et les termes des cours de justice ; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du cré-

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ;

Le commencement des suisons; La date des quatre-temps

Le comput ecclésiastique;

ces de Montréal et de Québec ;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la las grande exactitude;
La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

Townships déjà unnouées en vent, 4s. l'acre.
Dito dans cenx qui le seront ci-après, 3s. l'ac

La liste des membres de la égislature trovinciale; La liste des membres du Conseil Législatif;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Mont réal, cie., etc. La liste compléte des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des

Médecins, etc. etc. etc. Ce Calendrier se vord à très-bas prix en DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDERABLE à ceux qui aché-

Montréal, 15 janvier 1849.

#### COLLEGE DE REGIOPOLIS. KINGSTON, HAUT-CANADA.

puis ces deux dernieres nunées, et elle est seus la surveillance immédiate du Très Révérerd ANGUS MACDONELL, V. G., YETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de profescurs.

Place dans une des meilleures localités, le collège de Kingsten est, sans contredit, une des plus billes institutions de ce genre; au ant par son fini et son élégance que par ses dimensions sayant o étages t 150 pa de de longueur] et l'étendue de son terreia.

La vue domin- l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve,

St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campignes circonro. sines. Quant à le santé et au confort, aucune situation, près de Kings ton, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement en

seignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs el ssaiques, le latin, le gree, le français, ci Pitalien si on le désire.

L'année scholaire commence le 14 septembre et se termine vers le

Le prix de la persion scholaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumtere pou, année, est de £25 dent moitié payable d'a-

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collége est de £2, 10s. Et les frais des médicins, à muins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel-Dien, où tous les soins et attentions servat prodigués par les Scorrs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun éleve pour meins d'une demic année. On

ne permettra l'introduction dans le collège d'aucud livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trou-vé inadmissible, tel que Reman et livre immeral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'el le ne soit d'un mois. Toute charge extrà doit être payée six mois d'a-

Toutes lettres envoyées on reques par les étudiants sont sujettes à

examen. On enver, a, quatre fois par année aux parents ou aux tateurs, un bulletin de la conduite et des progres des enfans. Un examen privé auxa lieu de temps à autre pendant l'année, et un

aufre, publie, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictemant enth-lique, reçoit des jeunes gens de toute autre coyance religieuse; ils y jouiront d'une entire liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'a-iduité seront récompensées. L'insubor-dination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des umation et la desobeissance seront panies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitedes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Révd. Angus MacDonell, au Collége de Kingston Montréal, 18 acût 1848.

#### LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

N trouvera constamment à cette adresse toutes espèces delivres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de priè-res : le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

E Soussigne informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecclen, etc., etc., etc., a aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. Bre. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE

DEPARGNES

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Laroeque, V. Président, Francis Hinneks, II. Holton, Damase Masson, Nelson Davis. Henry Judah, L. T. Drummmond,

P. Beaubien, Joseph Bourret, 11. Mulholland, Edwin Atwater Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, l Joseph Grenier,

VIS est donné parles crésentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le A ou après le premier jour d'août prochain-Les Devors reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrantl'attention du Burea. doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se remnit regulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui sera ent faites, ancun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tons les jours présents au Bu-reau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montreal 2 Mars, 1849

NIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons :

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudrenil, 4s. Pacre.

Pour dito dito, à l'est de la rivière Chandières et du chemin Kennebec, y compris les comtès de Bonaventure et Gaspé, 2s. Pacre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurant, depuis la limite onest du conité des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Sagnenay, 2s. l'acre.

N. D .- Les occupants actuels de lois dans 'le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix,

le on avant le Jer Janvier prochain. Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les-

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ansde la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements éganx, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personne ne poura acheter à ces conditions plus de ent acres : et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu. d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat de défricher un dinième de la terre,et d'y tesider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheieur que lorsqu'il aura été prunyé d'une manière sansaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnees ; et que la totalité du

prix d'achat et des intérêts aura été payée, Les requéreurs, ou autres occupants ne pourront couser de hois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur undra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agrienhare) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois-

n. GENAND, coin des Rues Ste. Helène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848.-51-1c.

GERIN-LAJOIE, avocat, a établison BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voising de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Donis, No. 20 belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'E-

Montréal, 9 Nov. 1848.

A. 110 cont.
St. Vincent. A. HUGUET-LATOUE, notaire, No. 16, rue

Montreal, 20 oct. 1848 .- 6m.

#### ARCHITECTURE

(HS. BAILLARGÉ, architecto, au vieux château St 🌙 Louis, Haute-Ville, Québec.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

VARTIT de nouveauses pratiques que tout son éta blissement est réuni dans ce nouveau local et qu'i a tout à fait abandoané son ancien magasin de la rue St. Paul vis-a-vis- la Place Jacques quartier.

Hattend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTE-RIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publicat DEUX fois la senaine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, rais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnoment p. 1 mois s d.
SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melung doivent en donneravis on mois avant l'expiration de leur abonnemer Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent ôti-adressées, francsde port. al? Editeur des Mélanges Religieux à Mont-

PRIN DES ANNONCES.

£0 2° 6. 0 0 7 0 3 6: Six lignes et au-dessous, lère. insertion, Chaque insertion subsequente, Dix lignes et au-dessous, l'ère, insertion, Chaque insertion subsequente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [Fère, insertion] chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subsequente, par tigne, 0 0 1 3 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu's. Pour les Annonces qui doivent paraître Longtemps, pour des annoncestréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal. Trois-Rivières, Québec, Stc. Anne.

MM. FABRE, & Cie., libraires. VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Pirc. V M. F. PH.OTE, Ptre. Direct. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison d'6-

cole près de l'Eveché, coin des rues Mignonne et St. Deni d

JOS, RIVET ET JOS. CHAPLEAU, Propriétaires et Indrimeurs.